



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrèche@orange.fr

S.I.V.U. « DE LA PETITE ENFANCE » CRÈCHE INTERCOMMUNALE « 1,2,3 MÉNESTRELS »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2024



Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20250602-DEL-250601-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU SYNDICAT	3
2.	RAPPELS SUR LA CRECHE	3
3.	PERSONNEL	3
4.	BILAN DE LA FREQUENTATION 2024.....	4
	NOMBRE D’HEURES REALISEES ET FACTUREES	4
	TAUX D’OCCUPATION ANNUELS	5
	STATISTIQUES DES TARIFS	6
	STATISTIQUES DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE.....	6
5.	BILAN FINANCIER	7
	COMPTE ADMINISTRATIF.....	7
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	7
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	8
	<i>Dépenses d’investissement</i>	8
	<i>Recettes d’investissement</i>	9
	PARTICIPATIONS COMMUNALES.....	10
6.	BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....	10
	SERVICE ‘SECRETARIAT’	10
	SERVICE ‘FINANCIER’	11
	SERVICE ‘RESSOURCES HUMAINES’	11
7.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE LA CRECHE ET BILAN 2024.....	11
	PROJET EDUCATIF	11
	BILAN 2024.....	11
	<i>Objectifs</i>	11
	<i>Formations</i>	12
	<i>Activités</i>	12
	<i>Visite et contrôle (Hygiène et Sécurité)</i>	13
	<i>Partenaires techniques et financiers</i>	13
8.	OBJECTIFS 2025	14
9.	CONCLUSION	14

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

Créé fin 2004, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « de la Petite Enfance », qui regroupe les Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson, a pour unique compétence d'assurer la construction et la gestion de la crèche collective syndicale.

Ainsi, le Bureau syndical, accompagné des Délégués, s'attache, en collaboration avec la Directrice de la structure, à poursuivre l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des familles, aussi bien dans le cadre de la qualité environnementale du lieu d'accueil que des conditions de travail du personnel.

2. RAPPELS SUR LA CRECHE

La crèche ouverte depuis octobre 2007 est un mode de garde collectif et régulier. Elle accueille, *du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30*, des enfants de 10 semaines à 4 ans.

Elle dispose de 35 places, réparties de la manière suivante, entre les 4 Communes adhérentes :

COMMUNES ADHERENTES	NOMBRE DE PLACES
CLISSON	13
GORGES	11
GETIGNE	7
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	4
TOTAL	35

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique est possible si cet accueil est compatible avec la vie en collectivité.

L'accueil d'urgence est possible en fonction des places disponibles pour répondre aux besoins des parents qui rencontrent une modification soudaine dans l'organisation familiale (assistante maternelle en arrêt maladie, hospitalisation d'un des parents...). Nous avons accueilli 2 enfants en urgence sur l'année 2024, dont un sur deux périodes.

La crèche a été fermée aux périodes suivantes :

- 1 semaine au printemps,
- 4 semaines l'été (1 semaine supplémentaire exceptionnellement),
- 1 semaine à Noël,
- 3 jours pour des réunions pédagogiques.

3. PERSONNEL

L'équipe des professionnels est composée de 15 agents (13,812 ETP - Equivalents temps plein), soit :

- 1 Directrice (*Educatrice de jeunes enfants*) (1 ETP),
- 1 Directrice adjointe/RSAl (*Infirmière et référente santé accueil inclusif*) (0,612 ETP) – dont 0,012 ETP pour la mission RSAl correspondant à 3h/mois sur 10 mois,
- 3 Educatrices de jeunes enfants (2,8 ETP),
- 4 Auxiliaires de puériculture (3,8 ETP),
- 4 Adjointes d'animation qualifiées (*CAP Petite Enfance ou autre équivalent*) (3,6 ETP),
- 1 Adjointe d'animation qualifiée (*CAP Petite Enfance*), chargée de la restauration pour 0,78 ETP et détachée auprès des enfants pour 0,22 ETP, (soit 1 ETP),
- 1 adjoint technique, chargé de l'entretien des locaux (1 ETP)

10,42 ETP sont exercés auprès des enfants.

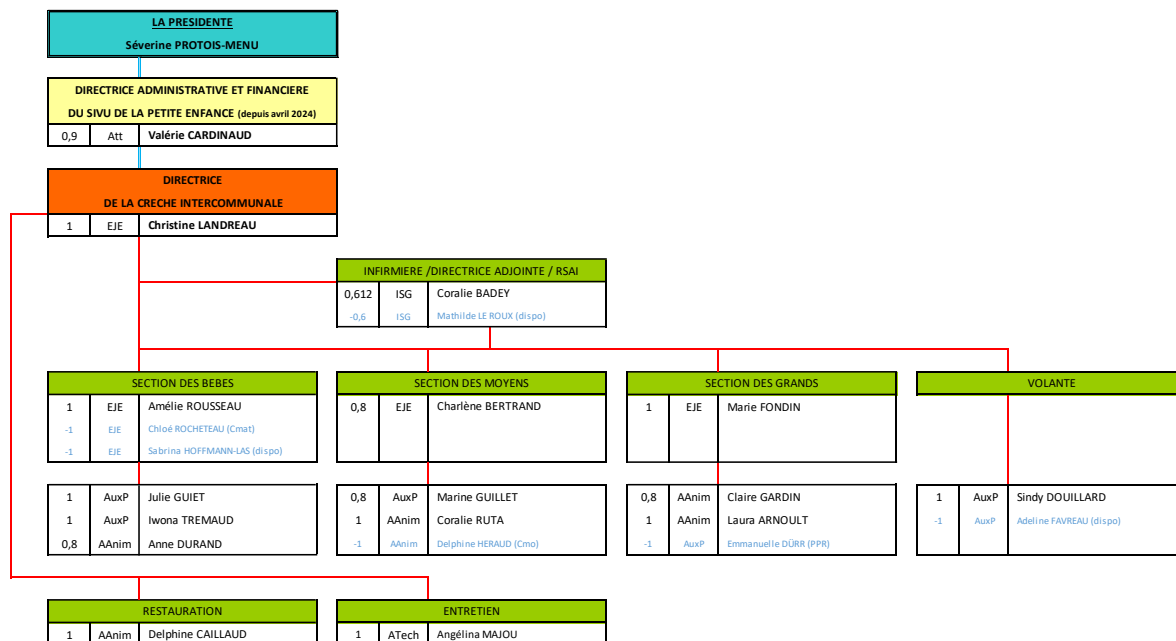
Objet de réception en préfecture
04#254402787-20250602-DEL-250601-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

Depuis avril 2024, le SIVU de la Petite Enfance a recruté une Directrice Administrative et Financière (0,9 ETP), les missions seront développées au paragraphe 6.

Aussi, le Syndicat confie, au moyen d'une convention de prestation de service, la confection et le portage des repas à la crèche (*déjeuner et collation*), au service communal de 'Restauration scolaire Jacques-Prévert' de la Ville de Clisson.

Enfin, en 2024, 5 stagiaires (dont 2 de Clisson et 2 de Gorges) ont été accompagnés, durant leur formation professionnelle, par le personnel de la crèche.

Orgnigramme au 01/09/2024

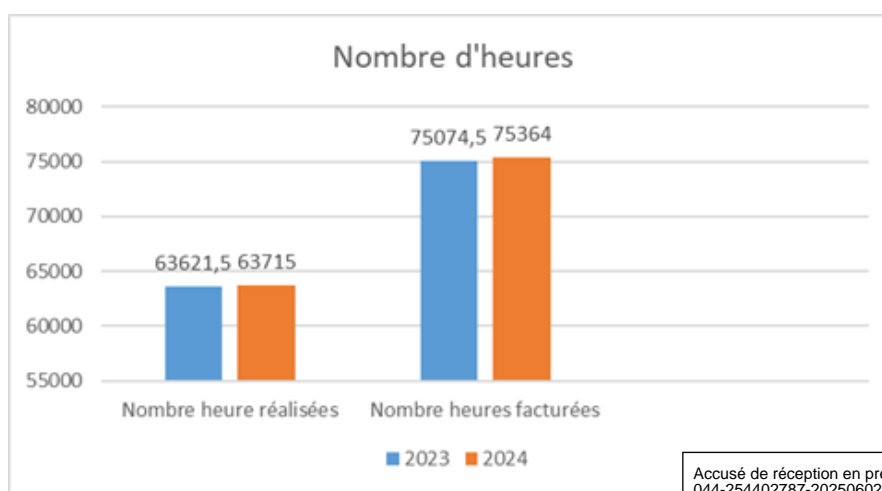


Légende des cadres d'emplois :	
Att	Attaché
ISG	Infirmier en Soins Généraux
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
AuxP	Auxiliaire de Puériculture
AAnim	Adjoint d'Animation
ATech	Adjoint Technique

4. BILAN DE LA FREQUENTATION 2024

Au cours de l'année 2024, la crèche a accueilli 58 enfants, ce qui représente 54 familles.

NOMBRE D'HEURES REALISEES ET FACTUREES



Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20250602-DEL-250601-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

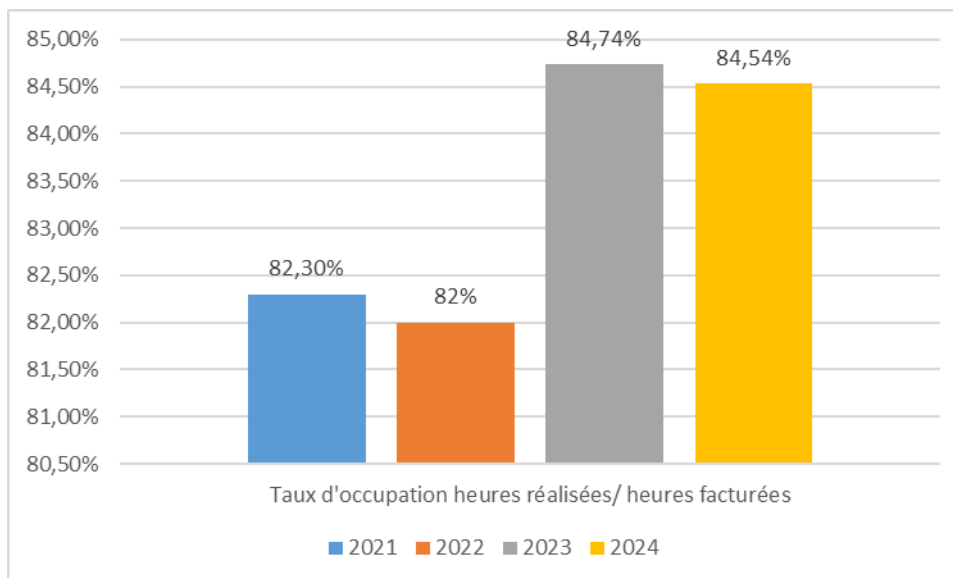
Les heures réalisées et les heures facturées sont stables entre 2023 et 2024.

TAUX D'OCCUPATION ANNUELS

NB : Une erreur s'est glissée dans le rapport d'activité 2023 concernant les taux d'occupation 2023 :

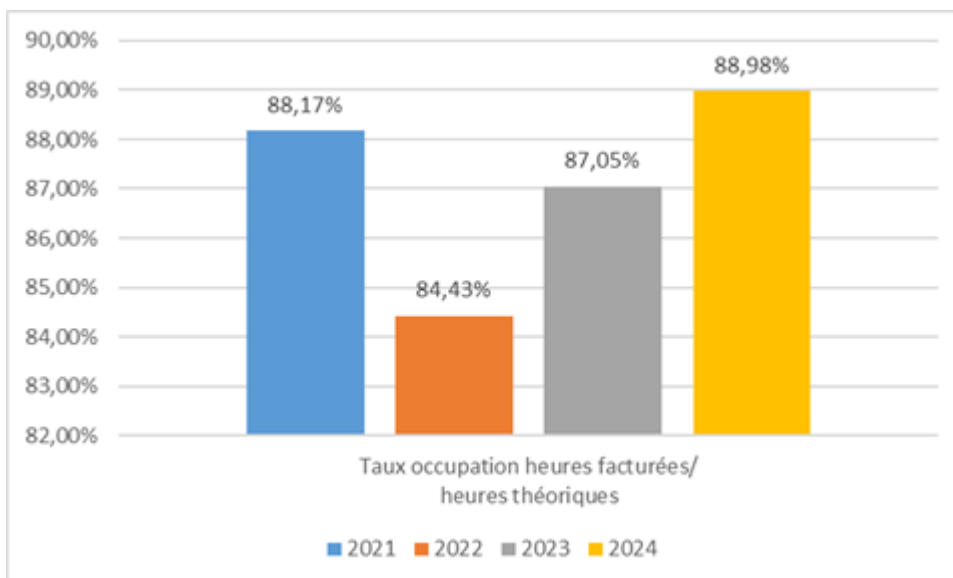
- Heures réalisées / heures facturées : 84,74 % (noté 83,17 %),
- Heures facturées / heures théoriques : 87,05 % (noté 91,26 %),

✓ TAUX D'OCCUPATION : HEURES REALISEES / HEURES FACTUREES



Le taux d'occupation de 84,54% est pratiquement identique à celui de 2023 : stabilisation des heures facturées, complétude du temps partiel d'un enfant par une journée par semaine puis sur deux journées et accueil d'urgence. L'accueil de quelques enfants en août avant leur entrée à l'école contribue aussi à la stabilisation de ce taux.

✓ TAUX D'OCCUPATION : HEURES FACTUREES / HEURES THEORIQUES



L'écart entre les heures réalisées et les heures facturées ne permet pas de passer en dessous des 117 %, tranche qui impacte le montant de la Prestation de Service de la CAF. Cette petite augmentation du taux d'occupation de la crèche est la conséquence entre autres, de l'augmentation des absences pour des motifs de convenances personnelles.

Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20250602-DEL-250601-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

STATISTIQUES DES TARIFS

	TARIFS				
	< 1 €	1 à 2 €	2 à 3 €	3 à 4 €	de 4 à 4,33 €
TOTAL DES CONTRATS	2	24	23	13	3

Ce qui représente un coût horaire moyen de **2,39 €** toutes communes confondues (2,29€ en 2023 / 2,06 € en 2022 / 1,86€ en 2021).

STATISTIQUES DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE

VILLES	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'HEURES	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
CLISSON	19	28 963 h	1,08 €	4,33 €
GORGES	17	22 943 h	1,32 €	3,45 €
GETIGNE	13	15 190 h	0,40 €	3,39 €
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	7	8 268 h	0,77 €	3,08 €

Pour 2024, les participations des familles représentent **179 920,87 €** (176 804,64 € en 2023 / 153 378,28 € en 2022 / 132 913,82 € en 2021).

La différence, entre le coût horaire payé par les familles et les 5,68 € de l'heure (taux de facturation de 117% avec couches et repas), est prise en charge par la CAF et la MSA au titre de la Prestation de Service (PS) pour un total de **249 099,47 €** (225 898 € pour 2023 / 214 108,30 € pour 2022 / 230 214,30 € pour 2021).

5. BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF

A. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	90 984,73 €	97 993,58 €	106 079,77 €
012	Charges de personnel	650 306,15 €	646 926,33 €	698 955,94 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges gestion courante	1,85 €	125,10 €	13 690,92 €
66	Charges financières	2 152,54 €	1 637,26 €	1 796,19 €
67	Charges exceptionnelles	- €	628,00 €	- €
68	Provisions (semi-budgétaire)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total	DEPENSES REELLES	743 445,27 €	747 310,27 €	820 522,82 €
042	Dotations aux amortissements	5 896,52 €	3 928,69 €	3 836,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	- €	- €	- €
001	Déficit antérieur reporté Fonc	73 180,67 €	- €	- €
Total	DEPENSES TOTALES	822 522,46 €	751 238,96 €	824 358,82 €

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation (+ 9,8%) et sont liées :

- CHARGES GENERALES (+ 8,25%) : Augmentation due au dépassement sur les postes de dépenses suivants :
 - Électricité,
 - Frais de restauration supérieurs à l'estimation,
 - Réparation du mobilier,
 - Frais de maintenance supérieurs à l'estimation.
- CHARGES PERSONNEL (+ 8,04%) : Augmentation due au recrutement d'une Directrice Administrative et Financière, aux remplacements des agents en arrêt et à l'instauration du RIFSEEP.
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : Régularisation liée à des remboursements d'IJ non pris en charge.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024
013	Atténuation de charges	68 902,40 €	8 006,21 €	1 893,92 €
70	Produits des services	153 378,28 €	176 098,42 €	179 129,39 €
74	Dotations et participations	681 683,92 €	487 898,59 €	621 345,69 €
75	Autres produits gestion courante	1,17 €	1,34 €	32 730,71 €
77	Produits exceptionnels	13 611,95 €	6 286,27 €	- €
78	Reprise sur provisions	- €	95 000,00 €	81 306,96 €
Total	RECETTES REELLES	917 577,72 €	773 290,83 €	916 406,67 €
042	Opération de transferts entre section	- €	- €	542,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	- €	94 513,86 €	31 565,73 €
Total	RECETTES TOTALES	917 577,72 €	867 804,69 €	948 514,40 €

En 2024, les recettes totales de fonctionnement sont en augmentation (+ 9,3%) et sont liées :

- PARTICIPATIONS COMMUNALES : très forte augmentation des participations communales pour répondre au besoin d'équilibre et assurer un résultat positif.
- DOTATIONS CAF : + 3% d'augmentation cumulée entre les prestations de la CAF (augmentation de la PSU).
- AUTRES PARTICIPATIONS : remboursement d'une formation par le FIPHFP, participation MSA, dotation Préfecture (inflation).
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : Remboursement par l'assurance du sinistre toiture.
- ATTENUATION DE CHARGES : Diminution du fait de remboursements d'IJ non pris en charge.
- REPRISE DE PROVISION : reprise en intégralité du solde de 81 K€ -> stock au 31 décembre 2024 à 0.

B. Section d'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2 288,77 €	1 886,40 €	56 726,40 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
	TOTAL RAR n-1	541,40 €	1 313,20 €	23 115,08 €
Total	DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 830,17 €	1 886,40 €	56 726,40 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	45 349,60 €	78 611,53 €	83 911,51 €
16	Remboursement d'emprunts	41 184,44 €	7 500,00 €	7 500,00 €
27	Autres Immobilisations financières	- €		
020	Dépenses imprévues	- €		
040	Opérations d'ordre de transferts	- €		542,00 €
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	- €		
Total	DEPENSES TOTALES	89 364,21 €	87 997,93 €	148 679,91 €

Au cours de l'année 2024, la crèche a bénéficié des dépenses d'équipements suivantes :

- REPRISE DE LA TOITURE
- LOGICIEL METIER RH/FINANCES (RAR)
- PC PORTABLE – CRECHE
- TEL PORTABLE – CRECHE
- PC PORTABLE + MAT. INFORMATIQUE – DAF
- LAVE-LINGE
- BARRIERES EXTERIEURES
- CHALET EXTERIEUR
- VISIPHONE (RAR)
- APPAREIL QUALITE DE L'AIR
- BALLON EAU CHAUDE
- TRANSATS
- TAPIS DE CHANGE - COUSSINS
- JEUX ENFANTS (Dinettes / Vélo)

Pour un montant de 79 841,48 € (dont 23 115,08 € en RAR).

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2024 à 7 500,00 €. Cet emprunt s'éteindra en 2028.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024
13	Subventions d'investissement	2 715,00 €		29 841,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €		55 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €		
23	Immobilisations en cours	- €		
Total	RECETTES D'EQUIPEMENT	2 715,00 €	- €	84 841,00 €
002	Solde d'exécution d'inv. reporté			
021	Virement de la section de fonct.	- €		
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 599,76 €	157,73 €	- €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	- €	541,40 €	85 000,00 €
024	Cessions d'immobilisations	- €		
040	Opérations d'ordre de transferts	5 896,52 €	3 928,69 €	3 836,00 €
	RAR n-1			
Total	RECETTES TOTALES	10 211,28 €	4 627,82 €	173 677,00 €

Pour 2024, le Syndicat n'a pas perçu de remboursement au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Cependant, il a perçu une subvention de la CAF de 29 841 € au titre de la subvention aux investissements : rénovation de la toiture et autres équipements de la crèche.

Un nouvel emprunt d'un montant de 55 000 € a été souscrit sur 10 ans, notamment pour assurer le financement de la rénovation de la toiture et l'acquisition du logiciel métier. La première échéance se fera en juillet 2025.

Le résultat cumulé est de 124 155,58 € pour la section de fonctionnement et 24 997,09 € pour la section d'investissement.

PARTICIPATIONS COMMUNALES

ANNEES	COMMUNES				
	CLISSON	GORGES	GETIGNE	ST-LUMINE	TOTAUX
2020	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2021	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2022	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2023	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2024	93 601,00 €	79 200,00 €	50 400,00 €	28 799,00 €	252 000,00 €

6. BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Depuis avril 2024, une Directrice Administrative et Financière a été recrutée et a progressivement pris en charge les missions assurées par la Commune de Clisson :

- › depuis mai : secrétariat général et gestion administrative des dossiers,
- › depuis juin : paie,
- › depuis août : comptabilité.

La commune de Clisson reste sollicitée pour :

- › les menus travaux techniques et espaces verts,
- › la prestation informatique.

En effet, du fait du déploiement d'un nouveau logiciel métier pour les Finances et les Ressources Humaines et de son utilisation commune, le service informatique de la Ville de Clisson a pris le relais sur le prestataire actuel.

La mise en place de ce logiciel métier commun CIRIL a nécessité 15 jours de formation pour la partie Ressources Humaines et 8 jours de formation pour la partie Finances.

En contrepartie de l'utilisation des services de la Commune de Clisson, le SIVU « de la Petite Enfance » a versé une participation aux frais de gestion de **29 370 €** pour 2024 (29 883 € pour 2023 - 23 333 € pour 2022 - 18 399 € pour 2022).

La refacturation de certains investissements de la Commune de Clisson, notamment l'acquisition du nouveau logiciel métier CIRIL a maintenu les frais de gestion 2024 similaires à 2023 malgré la prise en charge progressive des missions par la nouvelle Directrice Administrative et Financière.

SERVICE 'SECRETARIAT'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023	2024	Dont Ville	Dont DAF
Délibérations	12	13	15	20	22	9	13
Décisions	2	1	6	1	2	0	2
Convocations (Bureaux et Comités)	9	10	6	6	10	4	6
Procès-Verbaux	5	5	6	6	6	2	4
Arrêtés de délégation	2	2	/	/	1	0	1
Courriers / courriels	134	198	224	111	NC	/	/
Certificats administratifs	/	/	/	/	1	0	1
Bordereaux	7	3	/	/			

Accusé de réception en préfecture
044-254402/87-20250607-DEL-150601-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

SERVICE 'FINANCIER'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023	2024	Dont Ville	Dont DAF
Mandats	329	340	328	283	350	180	170
<i>Directs</i>	313	319	310	274	329	159	170
<i>Annulatifs</i>	16	21	18	9	21	21	0
Titres	117	149	119	88	78	34	44
<i>Directs</i>	115	141	110	81	70	29	42
<i>Annulatifs</i>	2	8	9	7	8	5	3
TOTAUX	446	489	447	371	428	214	214

SERVICE 'RESSOURCES HUMAINES'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023	2024	Dont Ville	Dont DAF
Arrêtés individuels	54	76	65	102	75	20	55
Bulletins de salaires des agents	245	259	253	251	236	98	138
Dossiers individuels des agents	21	24	31	37	28	23	+ 5 nx

* Les réponses aux demandes d'emploi ne sont plus comptabilisées depuis 2020 et sont réalisées par mail très majoritairement.

7. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF ET BILAN 2024

PROJET EDUCATIF

Les objectifs du projet éducatif de la crèche sont :

- De s'inscrire dans une politique d'offre de services, en direction de la population des quatre communes adhérentes au SIVU, avec un mode d'accueil régulier des enfants ;
- De favoriser le développement des potentialités physiques et cognitives des enfants en se basant sur le respect du rythme de l'enfant tout en s'appuyant sur les recherches des neurosciences;
- D'accueillir parents et enfants, en prenant en compte chaque dimension individuelle.

BILAN 2024

➤ **Objectifs**

Certains objectifs ont été réalisés :

- Nous avons contribué au développement de l'autonomie et le libre choix de l'enfant, toujours dans une dynamique d'ouverture vers de nouvelles expériences motrices, sensorielles, culturelles et sociales. Au premier semestre, l'équipe des bébés a continué à se sensibiliser à la communication gestuelle associée à la parole et a utilisé les signes. Depuis août, toutes les professionnelles se sensibilisent et apprennent un signe par semaine. Ainsi, les professionnelles créent une atmosphère propice aux échanges, aux découvertes et aux apprentissages.
- En ce qui concerne la parentalité, le nouveau signe hebdomadaire était affiché dans le hall pour permettre aux familles de s'en saisir s'ils le souhaitent et/ou comprendre les signes qu'utilise leur enfant. Des parents ont participé à notre sortie de fin d'année, ont proposé leur talent lors de la semaine de la musique et ont contribué au succès des journées à thème.

Accusé de réception en préfecture
044-251402787-20250502-DEI_250501-DE
Date de réception préfecture: 05/05/2025

- Nous avons continué à intégrer l'écologie, le développement durable dans notre quotidien (le recyclage de nos restes alimentaires grâce au compost de la restauration scolaire (seulement une partie de l'année en raison de la panne de l'éco-digesteur), la fabrication du savon mains pour les adultes et la récupération des eaux des pichets et des baignoires pour l'arrosage du potager).
- Les partenariats mis en place avec la médiathèque, et les différents services de la Ville de Clisson ont été poursuivis.
- Enfin, le recrutement d'une Directrice Administrative et Financière depuis le mois d'avril a permis de traiter les dossiers en attente, assurant un suivi permanent et disponible pour la gestion humaine et comptable de la structure.

Les objectifs suivants ont été partiellement réalisés :

- Lors de notre première semaine de la petite enfance, chaque enfant a pu profiter d'ateliers sur le thème national « Viens je t'emmène » mais nous n'avons pas invité les familles pour cette première fois.
- Le potager étant en réparation (bordures), nous n'avons pas pu proposer aux parents de s'y investir.

Ce dernier objectif n'a pas été réalisé :

- Le projet de supports communs avec le RPE et la petite crèche, pour faciliter le partenariat de la commission d'attribution des places de septembre est encore en attente.

➤ **Formations**

Formations organisées par le CNFPT :

- La bientraitance,
- Les transmissions,
- L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants,
- La continuité crèche –école maternelle,
- Formation d'intégration.

Formations organisées par la Délégation du vignoble :

- RSAI (repérage des signes de maltraitance, mort inexplicable du nourrisson, maltraitements, CRIP, les nouveaux protocoles obligatoires).

Formations autres :

- De la gestion des pleurs à la prévention du syndrome du bébé secoué.

➤ **Activités**

1. Les séances à la piscine Aqua'val Sèvre ont été proposées à 18 enfants à raison de 3 séances par enfant.
2. Lors de la 'semaine de la musique', tous les enfants ont participé à des séances proposées par des intervenants extérieurs, des professionnelles de la crèche et des parents ayant mis leurs talents musicaux au service des enfants. Lors de la semaine nationale de la petite enfance, les professionnelles ont été inventives, créatives dans leur proposition pour innover auprès des enfants.
3. Différents ateliers, comme l'éveil musical, l'heure du conte, les diapositives, le théâtre, l'éveil au goût, Feldenkrais, l'argile, le potager et les lectures à la médiathèque sont des temps forts, très appréciés par les enfants.

4. Les 20 séances avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ont été vivement appréciées des enfants de la crèche et de la petite crèche mais aussi du personnel. Pour la 2^{ème} année, nous avons la joie d'observer des mésanges et voir les bébés sortir du nichoir installé.
5. Les fêtes de Noël et de fin d'année en juin ont été proposées aux enfants et à leurs familles. La sortie des grands (18) en juin s'est déroulée à la ferme Brin de laine, Brin de paille à TORFOU. En décembre, un spectacle suivi d'un temps convivial avec les familles, les élus du SIVU et l'équipe a été proposé.
6. Chaque enfant a pu participer à l'une des 3 soirées contes au cours du premier semestre (15 familles se sont inscrites).
7. Deux réunions d'information (une pour la section des bébés et une pour la section des moyens-grands) sur le projet pédagogique et le fonctionnement de la crèche ont eu lieu en octobre.

➤ **Visite et contrôle (Hygiène et sécurité)**

Il n'y a pas eu de contrôle des services 'Sécurité sanitaire des aliments', ni de la PMI.

Le service technique de la Ville vient contrôler les jeux mensuellement.

➤ **Partenaires techniques et financiers**

↳ Au titre de Conventions d'objectifs et de financement

Afin de percevoir la Prestation de Service (PS), le Syndicat a signé une convention avec le principal financeur, à savoir :

- ↳ La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique,

La convention avec la MSA n'existe plus. Les deux financeurs s'organisent maintenant directement entre eux.

↳ Au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale élabore le projet social entre la CAF et le SIVU afin d'organiser localement l'offre globale des services. Le financement 'bonus territoire' de la CTG est du même montant que l'ancien CEJ.

La directrice participe depuis 2022 au groupe de travail sur l'accueil collectif avec la CSMA (Clisson Sèvre et Maine Agglo) et la CAF.

8. OBJECTIFS 2025

Notre objectif premier est de contribuer au développement de l'autonomie et le libre choix de l'enfant, toujours dans une dynamique d'ouverture vers de nouvelles expériences motrices, sensorielles, culturelles et sociales. Ainsi, les professionnelles créent une atmosphère propice aux échanges, aux découvertes et aux apprentissages, notamment grâce à la communication gestuelle associée à la parole.

Notre deuxième objectif concerne la parentalité : la semaine de la petite enfance où chaque parent pourra partager un moment avec son enfant au sein de la crèche sur le thème national. Il sera proposé aux familles de participer à l'entretien du potager et aux plantations.

Notre troisième objectif est d'intégrer l'écologie, le développement durable (la récupération de l'eau pour l'arrosage du potager et la gestion des déchets alimentaires) dans notre quotidien.

Le dernier objectif est la création de supports communs avec le RPE et la petite crèche, pour faciliter le partenariat de la commission d'attribution des places de septembre.

Les partenariats mis en place avec la médiathèque, la petite crèche et les différents services de la Ville de Clisson vont être poursuivis.

Avec l'arrivée de la Directrice Administrative et Financière, la répartition des missions entre la Ville de Clisson et le SIVU a évolué. Le fonctionnement étant à présent stabilisé, les conventions ont besoin d'être réécrites pour tenir compte de ce nouveau poste.

9. CONCLUSION

La crèche met en œuvre les orientations définies par le SIVU « de la Petite Enfance ».

Elle participe à la définition et aux réponses d'une offre de qualité et bénéfique à l'ensemble des populations des Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson.